

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIMINES**

Nombre de conseillers :

En exercice 18
Présents 15
Votants 15

L'an deux mil vingt quatre

Le 30 Avril à 20 Heures

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 18 avril 2024

Présents : Corine Wolff, Gérard Guggiari, Myriam Mitais, Jean-Philippe Quido, Cyrielle Frison, Jean-François Vellard, Dominique Sellem, Sandrine Berlioz, Armelle Benoit, Jean-Christophe Denarie, Gaëlle Bernard-Peyre, Sébastien Bleuse, Nicolas Champrond, Nelly Plassat, Céline Prunier-Bourgeois

Absents : Mathilde Jasserand, Marie-Noëlle Coux, Gabriel Buffle

Secrétaire : Gérard Guggiari

Délibération 2024-29 : Délibération relative au maintien ou non de Monsieur Jean-Philippe Quido dans ses fonctions d'adjoint au maire

Au vu du caractère sensible de ladite délibération, Madame le Maire propose de faire ce conseil municipal à huis clos.

Ce vote doit être à la majorité absolue du conseil municipal.

Madame le Maire fait procéder au vote :

Contre : 1 - Abstention : 0 - Pour : 13

Madame le Maire expose : « L'objet du conseil municipal de ce soir n'est pas la question de la délégation aux travaux, qui a été retirée par arrêté, à Jean-Philippe Quido. Cela est une décision qui relève de mon unique responsabilité ; le sujet de ce soir est que le conseil doit statuer sur le maintien de la qualité d'adjoint de Jean-Philippe Quido. On sera donc amené à voter, et je voulais vous proposer, étant donné le sujet de ce soir, que ce vote se déroule à bulletin secret. Je reste à votre disposition si vous souhaitez intervenir ou si vous souhaitez que nous puissions voter ».

Jean-Philippe Quido, Adjoint au Maire, prend la parole : « Est-ce que je peux m'expliquer quand même un petit peu avant ? »

Madame le Maire répond : « Je vais te donner la parole bien sûr, c'est bien prévu. »

Madame le Maire fait procéder au vote concernant sa proposition d'un vote à bulletin secret.

Contre : 0 - Abstention : 1 - Pour : 13

Le vote à bulletin secret est retenu à la majorité absolue avec abstention de Jean-Philippe Quido

Arrivée en cours de séance de Myriam Mitais, Adjointe au Maire.

Dans le déroulé, Madame le Maire propose de faire un rapide rappel des faits, et donnera ensuite la parole à Jean-Philippe Quido, pour qu'il puisse s'expliquer et que les conseillers puissent échanger et avoir une conversation entre eux.

« Concernant le rappel des faits, à la suite du conseil municipal du 6 février 2024 et des échanges qui se sont déroulées dans le cadre des questions diverses évoquées concernant le chantier du groupe scolaire, Jean-Philippe Quido a adressé aux adjoints et à moi-même un message email le 7 février 2024, nous informant, je cite, « qu'à partir de vendredi 08/02/2024 (inclus) » il ne participerait plus aux réunions concernant ce chantier et laissait, disait Jean-Philippe Quido, « le soin aux personnes compétentes de le remplacer pour cette mission. ».

En réponse le 9 février, j'ai répondu en substance « ...je ne peux évidemment pas accepter ta réponse car la responsabilité d'adjoint aux travaux ne peut se satisfaire d'un choix de mission à la carte ; c'est tout ou rien. » et que « je reste à ta disposition pour en parler de vive voix. ».

Le 15 février dernier, Jean-Philippe Quido et moi-même nous sommes rencontrés pour échanger sur les propos tenus et les ressentis de part et d'autre, et ce de façon tout à fait sereine et courtoise ; Jean-Philippe Quido a maintenu sa position de refus de suivi des travaux du chantier majeur du mandat. J'ai réitéré que ce suivi faisait partie intégrante de la mission d'adjoint aux travaux et que ce refus n'était pas acceptable eu égard aux indemnités qui sont perçues et car il reporte sur d'autres conseillers ou adjoint, par ailleurs déjà très investis, une charge de travail importante. J'ai fait part de mon regret et ai proposé de mettre au point entre nous de nouvelles modalités de travail plus rapprochées et régulières pour trouver des solutions.

Aucun compromis ne semblant possible, j'ai fait état des conséquences auxquelles Jean-Philippe Quido s'exposait à savoir le retrait de la délégation aux travaux et des indemnités afférentes. Jean-Philippe Quido s'est déclaré prêt à en assumer les conséquences. L'entretien s'est achevé par ces propos de Jean-Philippe Quido : « Je ne changerai pas d'avis, je te laisse réfléchir ». A quoi j'ai répondu que je ne changerai pas non plus car les sujets à prendre en charge dans la mission travaux n'étaient pas à la carte.

Le 19 février dernier, mon message email demandait à Jean-Philippe Quido la conclusion de ses réflexions ou s'il souhaitait disposer d'un délai supplémentaire.

Puis Gérard Guggiari et moi-même avons sollicité une rencontre le 26 mars matin pour reformuler une fois encore la nécessité d'intégrer dans la délégation aux travaux le suivi de ce chantier. Jean-Philippe Quido s'y est exprimé selon ces termes ; je ne veux plus suivre ce chantier. J'en assume les conséquences ». A la suite, un message email du 26 mars faisait état de ces échanges et proposait un dernier délai de réflexion de 48 heures, resté sans réponse.

En conséquence, l'arrêté de retrait de la délégation aux travaux à Jean-Philippe Quido a été signé par mes soins et a été envoyé en recommandé AR à Jean-Philippe.

En conséquence, l'arrêté de retrait a été signé par mes soins et a été envoyé en recommandé avec accusé de réception

Le conseil municipal de ce soir doit donc décider du maintien ou pas de sa fonction d'adjoint.

Il y a donc deux possibilités :

- Ne pas maintenir l'adjoint dans ses fonctions. Son poste d'adjoint devient vacant, l'élu, Jean-Philippe Quido, reste simple conseiller. Le conseil municipal doit alors élire un nouvel adjoint ou délibérer pour réduire leur nombre.
- Soit maintenir l'adjoint dans ses fonctions : dans ce cas, le retrait de délégations ne fait pas perdre à l'adjoint les compétences qui lui appartiennent en sa qualité d'adjoint.

Jean-Philippe Quido, Adjoint, prend la parole :

« C'est juste pour vous emmener certaines explications parce que justement comme l'a énuméré Corine Wolff, c'était suite à un conseil où franchement, on lui a manqué de respect, autant avec Corine Wolff, et il y avait aussi Jean-François Vellard. C'est pour cela que j'ai fait suite à ce courrier, car on me mettait en défaut, par rapport à des décisions à prendre sur un chantier que j'avais le suivi. Je voulais tout simplement faire participer le conseil pour ne pas avoir une décision juste unipersonnelle. Je vois que cela a été pris différemment. J'ai été très peiné des dires de Corine Wolff quand elle a été dire à certains qui étaient présentes, que je faisais perdre le temps aux conseillers. A partir de là, moi, de mon côté, je ne vois pas l'intérêt de suivre un chantier quand on ne vous donne pas 100% de crédit dessus, et qu'en plus de ça, il se passe ce qui s'est passé.

Moi, je n'attendais qu'une chose, c'était d'avoir à minima un petit coup de fil le lendemain pour, au moins minimum, s'en expliquer, voire s'en excuser. Je ne demandais pas à ce qu'on se mette à genoux devant moi, mais simplement une explication voire s'en excuser et en faire part au conseil d'après en disant que oui, cela peut arriver de dérapier.

Franchement, cela a touché mon amour propre, j'ai énormément de respect pour ma personne, et par rapport à cela, il était clair que je ne reviendrais pas sur ma décision. Je n'ai pas pour habitude de me faire prendre pour un imbécile, et ça je le maintiendrai jusqu'à la fin de mes jours.

Après, à la suite de cela, oui, on a eu des entretiens avec Corine Wolff, qui ont été très courtois. J'en assume les conséquences, il n'y a aucun souci, mais ma personne passera bien avant ça.

Moi, après, il y a une chose que je déplore, c'est le tout ou rien, pourquoi pas, c'est une décision prise par Corine Wolff, alors qu'on a eu parfois des décisions qui allaient totalement à l'encontre de cela par rapport à d'autres personnes. Je m'arrêterai là.

Après, si vous avez des questions, il n'y a pas de souci, à bon nombre, je vous avais envoyé un SMS vous demandant d'être là, et que je ne voulais pas que cela se tourne en règlement de comptes à OK Corral. Je ne suis pas là pour cela, absolument pas. Je suis vraiment, vraiment déçu. »

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux d'intervenir s'ils le souhaitent.

Dominique Sellem, conseillère municipale, prend la parole : « Et, en fait, du coup, tu veux quoi ? »

Jean-Philippe Quido, Adjoint, répond : « Qu'est-ce que je veux ? Non, c'est qu'est-ce que je ne veux plus, et ça, j'en ai fait part. Je ne veux pas m'occuper ».

Dominique Sellem reprend : « Donc, tu ne veux plus être adjoint ? »

Jean-Philippe Quido répond : « Ce n'est pas une question d'être adjoint, je ne veux plus m'occuper d'un chantier si on ne me donne pas 100% de crédit, et sans me faire reprendre de haut vol comme cela a été fait lors d'un conseil, car il faut savoir une chose, si cela est venu dans les questions diverses, cela est lié au fait que cela faisait deux ou trois semaines que les réunions d'adjoint ne se faisaient plus. Et j'ai demandé par écrit à ce qu'on en parle avant le conseil. Et, ceci n'a pas pu être fait car il y avait une réunion concernant le conseil jeunes.

Il arrive un moment où c'est arrivé en questions diverses, si Corine Wolff ne souhaitait pas que j'en parle, elle aurait pu dire non, ce n'est pas le moment.

Par contre, je n'ai pas accepté que de vive voix, elle me dise droit dans les yeux que je faisais perdre le temps des conseillers qui étaient là autour, alors que, pour moi, quelque part, je ne vois pas pourquoi c'était inintéressant de parler avec tout le monde de ce qui se passait au groupe scolaire. Après, si, moi, j'ai eu des maladroites, peut-être, mais enfin, jusqu'à maintenant, toute maladroite que j'ai eu, et j'ai eu en avoir avec Cyrielle Frison, Adjointe, car il s'étaient pris de becs, même une fois avec Corine Wolff, Maire, je suis toujours venu derrière en m'excusant.

Et là, c'est la chose qui n'a pas été faite, c'est la chose pour laquelle je ne suis pas revenu sur la décision de ne pas suivre le chantier. Si au moins, à minimum, il y avait eu des excuses, peut-être qu'on aurait pu discuter autrement, qu'il y aurait pu y avoir des compromis, je ne sais pas, mais là, c'était clair, je suis quelqu'un d'entier. »

Sandrine Berlioz, conseillère municipale, prend la parole : « pour rebondir sur la question de Dominique Sellem, aujourd'hui la délégation a été enlevée, la question de Dominique Sellem, à laquelle tu ne réponds pas, c'est est-ce que tu souhaites rester Adjoint, et si oui, pour quoi faire, ou si tu ne souhaites plus être Adjoint. »

Jean-Philippe Quidoz, Adjoint, répond : « la réponse est claire, ce n'est même pas Adjoint ou conseiller. Suite à cela, je vais me donner un délai de réflexion, mais attendez-vous à ce que je pose ma démission, car je ne peux pas me faire enlever des délégations et après, rester là dans un groupe. Je n'en veux à personne, mais par rapport à ma propre personne, j'ai trop d'estime pour moi. Je vais y réfléchir. »

Sandrine Berlioz, conseillère municipale, répond : « Donc, en fait, si on te retire la qualité d'adjoint, et que tu es conseiller, tu démissionneras ? »

Jean-Philippe Quidoz, Adjoint, répond : « Même, qu'on me la retire ou qu'on ne me la retire pas, de toute façon, cela m'amène à quoi d'avoir un titre d'adjoint s'il je n'ai pas de délégation, c'est juste pour être à l'état civil ? C'est comme si, tu pouvais faire un rapport dans la vie privée, tu te fais taper sur les doigts par ton employeur, tu étais cadre, et on te met à ramasser les poubelles, tu ne restes pas dans l'entreprise. Excuse-moi, mais c'est délicat. »

Jean-François Vellard, Adjoint au Maire, prend la parole : « Moi, je souhaiterais ajouter qu'au conseil, tu as eu une façon insistante qu'on te donne des réponses, alors qu'on n'était pas au courant des choses. Tu mets en cause par rapport aux compétences, j'ai simplement dit que, par rapport au PC, l'histoire du bac à graisse, je pense que c'est cela qui t'a chagriné, pour moi, il n'allait plus être conforme. Je peux avoir un avis. Je pense que tu as quand même insisté pendant un bout de temps à dire "je veux une réponse, je veux une réponse". Je pense que c'est ce qui a agacé Corine Wolff, je le vois comme cela. »

Corine Wolff, Maire, reprend la parole : « Vous étiez assez nombreux ce soir à avoir assisté à ce conseil donc chacun se fera sa propre idée. Je suis bien évidemment prête à vos remarques et vos observations. Je n'ai pas eu le sentiment d'avoir été insultante, on a dans nos fonctions, dans nos responsabilités diverses, des explications qui peuvent être tendues. Je considère que cela fait partie de responsabilités aussi ; il faut savoir l'accepter. Je ne pense pas avoir manqué de respect. »

Dominique Sellem, conseillère municipale, prend la parole : « Je trouve dommage car on était une équipe, on est une équipe et du coup, cela met dans l'embarras toute l'équipe. »

Jean-Philippe Quido, Adjoint, répond : « Pourquoi cela met toute l'équipe dans l'embarras ? »

Dominique Sellem, conseillère municipale, répond : « Parce que si tu t'en vas, ta délégation va être... »

Jean-Philippe Quido, Adjoint, reprend : « Non, mais on m'a enlevé la délégation. Donc, de toute façon là-dessus, à partir de demain, je n'ai plus de délégation. »

Dominique Sellem : « Ce que je dis, c'est que c'est dommage pour l'équipe »

Jean-Philippe Quido : « Oui, c'est dommage mais bon qui est en faute ? Je vous laisse penser ce que vous voulez bien, mais, en même temps, Corine Wolff n'était pas dans l'obligation de faire cela aussi. Il y avait peut-être d'autres choses à faire, je ne sais pas, je n'ai pas eu d'autres propositions, cela a été clair, cela a été tout ou rien. Même Gérard Guggiari, on en a parlé en off à côté. »

Gérard Guggiari, Adjoint, prend la parole : « J'ai essayé, Jean-Philippe, dans la vie, ce n'était pas tout blanc, ce n'était pas tout noir. Donc, à un moment, je peux comprendre car là c'est un ressenti, et là j'abonde dans ce qu'a dit Corine Wolff, à aucun moment, et je pense que c'est quelqu'un qui maîtrise suffisamment bien la langue française, cela n'a pas été une volonté de manquer de respect, cela est clair et net. Je crois qu'à un moment les paroles ont peut-être dépassé la pensée, c'est ton ressenti. Ce que j'ai essayé plusieurs fois de te faire comprendre, et là j'adhère un petit peu à ce qu'a dit Dominique Sellem, je trouve cela dommage d'arriver à une situation comme celle-là. Je te l'ai dit, je te le redis ».

Jean-Philippe Quido, Adjoint, lui répond : « Et, je t'ai dit quoi en réponse ? C'est un ressenti, mais enfin, c'est ce que je dis, que Corine Wolff ne s'est pas, ne voit pas... Je n'ai jamais dit qu'elle était insultante mais je trouve que cela était un manque de respect de dire comme cela, Arrête, tu fais perdre le temps aux conseillers. Moi, c'est ça surtout qui est resté. Donc, tu parles d'un ressenti, il est d'accord, mais au vu du mail que j'envoie le lendemain, car je n'ai pas voulu réagir à chaud. Je pense que justement, j'aurai aimé que Corine Wolff, Maire, daigne au moins prendre son téléphone pour, au moins, s'en expliquer, il n'y en a rien eu. C'est ça surtout. Mais, s'il y avait eu une explication, si elle avait dit je suis désolée si tu l'as mal pris, on n'en serait pas là non plus. Je suis en faute aussi, il n'y a pas de problème, je ne lui jette pas non plus la pierre, mais mon ressenti est resté appuyé par rapport à cela. Cela ne coûtait rien a minima un petit coup de fil pour lui demander de lui expliquer par rapport à son message ce qu'elle avait pu louper, qu'elle était désolée. Non, il n'en a été rien, c'est tout. »

Armelle Benoit, conseillère municipale, prend la parole : « Je pense que, quand elle t'a dit qu'il faisait perdre son temps aux conseillers, ce n'était pas contre lui, c'est qu'il y avait en plus une personne extérieure et qu'ils parlaient de choses très techniques où eux, en tant que conseillers, sont complètement décalés car on n'assiste pas à toutes vos réunions, et il y a des chantiers ou des choses qu'on ne comprend pas ou dont on ne voit pas l'évolution, sur lesquelles on ne peut pas se positionner pour manque d'informations. Je pense que cela est plus dans ce sens-là, je ne pense pas que c'était pour t'attaquer ou te blesser intentionnellement. C'est plus une incompréhension que vous avez eu de langage et qui a atteint un point de non-retour, c'est dommage. »

Jean-Philippe Quido, Adjoint, répond : « Je le comprends mais a minima, les conseillers peuvent comprendre dans l'autre sens, ce ressenti, quand on est blessé, qu'a minima, derrière, il peut y avoir au moins une explication. Moi, si vous voulez, je peux vous lire le mail que j'ai envoyé. »

Gaëlle Bernard-Peyre, conseillère municipale, répond : « Il y a quand même eu des échanges après. »

Sandrine Berlioz, conseillère municipale, dit : « Tu as eu la possibilité de t'expliquer avec Corine Wolff. »

Jean-Philippe Quidoz, Adjoint, répond : « 15 jours, 3 semaines après. »

Sandrine Berlioz, conseillère municipale, répond : « Après, c'est une question d'ego ».

Jean-Philippe Quidoz, Adjoint, répond : « C'est clair, j'ai été touché au fond de moi-même, et il n'y a pas eu d'excuses ou quoi que ce soit. Excuses, c'est peut-être trop lourd comme mot, mais voilà, et donc il était clair que derrière, je gardais cette position. De toute façon, les dés sont plus que jetés, l'arrêté est signé, j'ai signé l'accusé de réception du courrier. Moi, à partir de demain, je n'ai plus de délégation aux travaux. »

Sandrine Berlioz, conseillère municipale, répond : « La question qui se pose là, ce n'est pas celle-là ».

Jean-Philippe Quidoz, Adjoint, répond : « La question qui se pose là, en toute sincérité, du fait qu'on m'enlève ma délégation, je ne vais pas être le bénis oui-oui qui va rester au bout de la table juste pour venir au conseil. »

Sandrine Berlioz, conseillère municipale, répond : « C'est gentil pour nous, là, tu nous manques de respect, Jean-Philippe. »

Jean-Philippe Quidoz, Adjoint, répond : « c'est cela ou alors je fais quoi ? Ou alors, je viens au conseil et je me mets en opposition avec tout le monde parce que je ne suis pas d'accord ? Je préfère partir. »

Sandrine Berlioz, conseillère municipale, répond : « Ce n'est pas le rôle des conseillers qui ont été élus avec Corine Wolff sur une liste, et on n'est pas des bénis oui-oui ».

Jean-Philippe Quidoz, Adjoint, répond : « Non, je parle de moi, Je pense que tu peux quand même comprendre que lorsqu'on se fait évincer. »

Sandrine Berlioz, conseillère municipale, répond : « Moi, je n'étais pas là ».

Jean-Philippe Quidoz répond : « Non je ne te parle pas de cela, je parle de la question de ce conseil, à savoir rester adjoint, pas adjoint ou quoi que ce soit. Franchement, faites ce que bon vous semble. »

Sandrine Berlioz, conseillère municipale, répond : « C'est un peu facile. »

Jean-Philippe Quidoz, Adjoint, répond : « non, ce n'est pas facile. »

Sandrine Berlioz, conseillère municipale, répond : « C'est facile de nous demander à nous de prendre la décision, c'est pour ça, que je te demandais ce que tu voulais, toi ? »

Jean-Philippe Quidoz, Adjoint, répond : « Justement, peu importe, cela change quoi ? Dans l'introduction qu'a fait Corine Wolff, elle vous a bien fait comprendre. Si jamais, vous me laissez en tant qu'adjoint, c'est répercuter les charges de travail sur des adjoints qui en ont déjà trop, si là, il n'y a pas un message subliminal. »

Sandrine Berlioz répond : « C'est la réalité, Jean-Philippe. »

Corine Wolff, Maire répond : « C'est factuel, il n'y a aucune interprétation là-dedans. »

Jean-Philippe Quidoz, Adjoint, répond : « Quoi qu'il en soit, tout le monde peut être à même de comprendre qu'au vu qu'on m'enlève ma délégation, il y a de fortes chances que je démissionne ».

Corine Wolff, Maire, prend la parole : « Je me permets juste d'apporter quelques éléments d'information supplémentaires. Sur ce chantier du groupe scolaire, nous en sommes à la 28ème réunion de chantier, et Jean-Philippe Quidoz a assisté à 5 réunions. Donc, les réponses devaient être données séance tenante certes, les questions qui ont été évoquées, ceux qui avaient suivi les réunions de chantier les connaissaient déjà. Il n'y avait pas un caractère d'urgence absolue, puisqu'il s'est avéré que, dès la réunion qui a suivi d'ailleurs, la question pour laquelle il fallait une réponse séance tenante n'avait plus lieu d'être. Pour le reste, je répète que nous avons dans notre environnement professionnel, quelques fois, des explications tendues, musclées. Je ne parle pas de la mairie, je parle d'autres instances, mais quand elles restent dans la courtoisie et dans la mesure des mots, elle considère qu'il n'y a pas d'insulte. Je considère que c'est un ressenti.

Jean-Philippe Quidoz, Adjoint, répond : « Je n'ai pas parlé d'insultes, ne déformes pas mes dires »

Corine Wolff, Maire, répond : « Je ne considère toujours pas que je devais présenter mes excuses le lendemain et je ne considère toujours pas que je devais présenter mes excuses pour les propos que j'ai tenus, il y a suffisamment de témoins dans cette salle, si certains considèrent qu'elle aurait dû le faire, je suis prête à l'entendre, mais je n'ai pas considéré que ses propos avaient été outrancier. J'ai simplement dit : Jean-Philippe, je voyais le visage des conseillers devant moi qui étaient usés, j'ai dit : Tu fatigues les conseillers, on va s'en tenir là. Si les choses ont été vécues différemment, je suis prête à l'entendre et j'assume pleinement la décision que j'ai prise. »

En l'absence d'autres interventions ou questions, elle fait procéder au vote à bulletin secret. Les bulletins et enveloppes sont distribués.

Nelly Plassat, conseillère municipale, demande si en fonction du vote, il y a une option où il faut réélire un adjoint et une option où ce n'est pas le cas.

Corine Wolff, Maire, répond que selon les cas, lors d'un prochain conseil municipal, soit Jean-Philippe Quidoz est toujours adjoint, donc nous n'aurons pas à revoter un nouvel adjoint ou une délégation aux travaux, soit il ne l'est plus, nous devons réfléchir sur la décision à prendre soit de renommer un nouvel adjoint, soit de reporter la délégation aux travaux sur d'autres conseillers, un ou plusieurs conseillers selon les cas.

Monsieur Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, et secrétaire de séance procède au dépouillement
Abstention : Soit au total : 3

Pour le maintien dans sa fonction d'Adjoint : Soit au total : 2

Pour le non-maintien dans sa fonction d'Adjoint : Soit au total : 10

Votes enregistrés : 15

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 10

Le Conseil municipal a délibéré pour le non-maintien de la qualité d'adjoint à la majorité absolue. Corine Wolff, Maire, expose qu'elle regrette la situation ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux.

La séance est levée.

